



Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du jeudi 29 novembre 2012

Membres du Bureau en exercice : 31

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 4.1, 7.1, 7.2, 7.3, 2.1.

La séance est ouverte à 20h00 et levée à 23h15.

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Gabriel BAULIEU, M. Jean-Claude ROY, M. Jean-Pierre MARTIN, M. Nicolas BODIN, M. Robert STEPOURJINE, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Jean-Pierre TAILLARD, Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Emmanuel DUMONT, M. Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.2.1), M. François LOPEZ, M. Frank MONNEUR (à partir du rapport 1.2.1), M. Claude PREIONI, M. Roland DEMESMAY, Mme Danièle POISSENOT (à partir du rapport 1.2.1), M. Pierre CONTOZ, M. Alain BLESSEMAILLE, M. Patrick RACINE

Etaient absents : M. Nicolas GULLEMET, M. Jean-Yves PRALON, M. Raymond REYLE, M. Jean-Jacques DEMONET, M. Yves GUYEN, Mme Annie MENETRIER, M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER, M. Bernard MOYSE, M. Eric ALAUZET, M. Serge RUTKOWSKI

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre GOVIGNAUX

Procurations de vote :

Mandants : JY. PRALON (à partir du rapport 1.2.1), Y. GUYEN, D. HUOT, JP. DILLSCHNEIDER, B. MOYSE

Mandataires : F. MONNEUR (à partir du rapport 1.2.1), R. STEPOURJINE, F. LOPEZ, N. BODIN, JL. FOUSSERET

**Attribution d'une subvention
dans le cadre de l'aide à la performance énergétique des logements (AAPEL)**

Rapporteur : Robert STEPOURJINE, Vice-Président

Commission : Habitat, Politique de la Ville

Inscription budgétaire	
BP 2012 et PPIF 2012-2016	Montant prévu au BP 2012 : 646 630 €
« Subventions propriétaires privés »	Montant de l'opération : 7 200 €

Résumé :

Dans le cadre de la déclinaison du volet Habitat du Plan Climat Energie Territorial, une nouvelle aide à la performance énergétique des logements a été mise en place par délibération du Conseil de Communauté du 27 septembre 2012. Elle est destinée à financer les travaux d'amélioration réalisés par des propriétaires occupants modestes de logements anciens (plus de 10 ans) dès lors que les travaux permettent une réduction d'au moins 25 % de la consommation énergétique. Cette aide s'inscrit aussi dans un parcours d'amélioration « par étape », avec pour objectif final d'atteindre un niveau énergétique BBC - Bâtiment Basse Consommation. Il est proposé dans ce rapport de se prononcer sur la première demande de subvention relevant de cette nouvelle aide.

I. Rappel des conditions de recevabilité des demandes et d'octroi de l'aide

A/ Conditions de recevabilité

Les travaux d'amélioration réalisés doivent permettre une baisse d'au moins 25 % de la consommation énergétique du logement.

B/ Conditions d'octroi de l'aide

Sont concernés les propriétaires occupants modestes sous conditions de ressources*, dont le logement (logement collectif ou maison individuelle) datant de plus de 10 ans est situé dans une commune du Grand Besançon.

*** Conditions de ressources au 1^{er} janvier 2012**

Nombre de personnes composant le ménage	Plafonds de ressources
1	19 417 €
2	25 930 €
3	31 183 €
4	37 645 €
5	44 284 €
Par personne supplémentaire	+ 5 567 €

Ces plafonds sont identiques à ceux permettant l'accès au logement social et seront révisés chaque année au 1^{er} janvier selon la réglementation idoine.

Le montant de l'aide varie en fonction du gain de performance énergétique réalisé selon les principes suivants :

Gain de performance énergétique après	Taux de subvention	Plafond hors taxes de travaux subventionnables	Subvention maximum **
De 25 à 30%	25%	12 000 €	3 000 €
30 à 35%	30%	14 000 €	4 200 €
35 à 40%	35%	16 000 €	5 600 €
Au-delà de 40%	40%	18 000 €	7 200 €

** A noter qu'à cette aide principale peut s'ajouter une participation complémentaire de 150 € liée à la prise en charge d'une partie du coût du diagnostic thermique Effilogis.

II. Demande d'aide à la performance énergétique des logements

Demandeur : Madame GUYON Sabine et Monsieur TAILLARD Thomas - Propriétaires occupants (Besançon)

Objet : Demande de subvention pour la réalisation de travaux d'amélioration énergétique, avec un objectif de réhabilitation BBC. Le gain énergétique réalisé est de 71,5 %, soit une réduction :

- de 452 kWh / m² et / an d'énergie primaire ;
- de 7 343 € / an par rapport à la non réalisation des travaux sur 30 ans.

Type de bâti : maison individuelle des années 1950.

Travaux réalisés : Changement des fenêtres, isolation sous plafonds hauts, changement de chaudière et mise en place d'une VMC.

Montant de travaux : 23 400 €.

Participation du Grand Besançon : 40 % de la dépense subventionnable + Participation complémentaire : prise en charge de l'audit énergétique Effilogis dans la limite de 150 €.

Subvention prévisionnelle : 7 350 €.

Classe G initiale - B atteinte après travaux.

Autres financements : 3 000 € (Région FC)

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur cette demande de subvention d'un montant prévisionnel de 7 350 €.

Préfecture de la Région Franche Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité

Reçu le 11 DEC. 2012

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0